

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_11_194

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
En exercice :
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à 18h30, le Conseil de
Communauté s'est réuni à BOUILLE-COURDAULT en session ordinaire,
sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :
- Titulaires : 30
- Suppléant : 1

Date de convocation : 31 octobre 2023

Excusé ayant donné pouvoir : 1
Votants : 31

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. THIBAULT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon (donne pouvoir à M. DELAHAYE Philippe)

ABSENTS EXCUSES :

- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- Mme CHARBONNIER Nicole, Délégué de la commune de Vix

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : ECONOMIE – VENDEE RELANCE : ATTRIBUTION DE DEUX SUBVENTIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants et L 4221-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2021CC_12_217 du 15 décembre 2020 approuvant les termes de la convention de soutien à la relance économique entre le Département de la Vendée et la Communauté de communes, ainsi que le règlement intérieur pour le fonds relance ;

CONSIDERANT que le « Fonds Relance », porté par les EPCI de Vendée avec le soutien du Département, vise à accompagner la sortie de crise à travers un programme d'aides directes aux entreprises ;

CONSIDERANT que l'esprit général de ces fonds intercommunaux consiste dans le versement d'une subvention avec comme objectif un effet de levier pour faciliter l'accès à l'emprunt, dont le montant sera plafonné à 10 000 € par entreprise aidée ;

CONSIDERANT le pilotage des fonds assuré par chacune des communautés d'agglomération et de communes en étroite partenariat avec ses partenaires ;

CONSIDERANT les dossiers de demande de subvention au titre du dispositif « Fonds Relance » adressés au Président de la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT l'avis favorable du comité « cellule de crise » en date du 28 septembre 2023 suite à l'examen des demandes de subvention « Fonds Relance » de l'entreprise SARL RINEAU TP et de l'entreprise SARL SCAF ;

Monsieur le Président demande à Madame RINEAU, maire de Maillezais, de se retirer, et propose au Conseil d'approuver les versements d'une subvention aux bénéficiaires suivants :

ENTREPRISE	NOM – PRENOM - ADRESSE	SUBVENTION ACCORDEE
SARL RINEAU TP	M. RINEAU et M. GUIGNARD 45 rue de la Treille 85420 MAILLEZAIS	10 000€
SARL SCAF – VIVAL	Mme FALOURD 11 place du Champ de Foire 85240 SAINT-HILAIRE-DES-LOGES	10 000€

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID : 085-248500563-20231107-2023CC_11_194-DE

S'LO

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- Donne son accord pour le versement de deux subventions d'un montant de 10 000 € chacune, dans le cadre du dispositif Vendée Relance, en faveur des entreprises désignées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 7 novembre 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le



ID : 085-248500563-20231107-2023CC_11_194-DE